



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 MAI 2024

Le seize mai deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE et son suppléant M. Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS ; Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Mme Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARENX ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN et son suppléant M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES et son suppléant M. Bernard AURISSET, Conseiller Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAÏS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU
M. Laurent TARIOL à M. Pascal MORA
M. Laurent INCHAUSPE à M. Alexandre BORDES
Mme Lydie ALTHAPE à M. Marc CANTON

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

8. QUESTIONS DE PERSONNEL

B. Extension de grade

c) Postes à responsabilité

Par délibération du 5 décembre 2017, le Comité Syndical a défini les postes de direction générale et de responsable de chacun des services comme postes à responsabilité pouvant être éligibles aux grades d'attaché hors classe et ingénieur hors classe.

Au regard des grades occupés par chacun des agents concernés, aujourd'hui sur les grades d'attaché principal et d'ingénieur principal, de leur expérience et de leur niveau de responsabilité, il est proposé d'étendre les grades de chacun d'entre eux au grade supérieur de hors classe afin de laisser la possibilité d'un avancement, étant entendu comme précédemment que celui-ci n'est en rien automatique et qu'il doit respecter des quotas imposés par la réglementation.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'étendre :

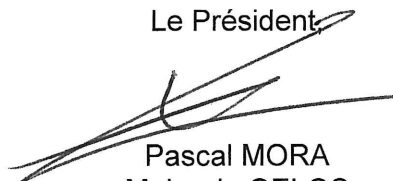
- Le poste de responsable du Service Intercommunal Administratif au grade d'attaché hors classe,
- Les postes de responsables du Service Intercommunal du Numérique, de responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, de responsable du Service Intercommunal Territoire et Urbanisme, de responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement au grade d'ingénieur hors classe,
- L'emploi d'ingénieur principal, emploi d'origine du Directeur Général Adjoint, au grade d'ingénieur hors classe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité l'extension au grade d'attaché hors classe du poste de responsable du Service Intercommunal Administratif, l'extension au grade d'ingénieur hors classe des postes de responsables du Service Intercommunal du Numérique, de responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, de responsable du Service Intercommunal Territoire et Urbanisme, de responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement, l'extension au grade d'ingénieur hors classe du poste de Directeur Général Adjoint, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 29 mai 2024

Le Président



Pascal MORA
Maire de GELOS